
Jour de séance 17

le mardi 26 mars 2019

13 h

Prière.

Après les questions orales, M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que M. C. Chiasson a parlé d'un sondage préparé par un singe, ce qui pourrait être non parlementaire. Le président de la Chambre demande aux parlementaires d'observer davantage le décorum.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Cardy a accusé les parlementaires du côté de l'opposition de formuler des « critiques mordantes » et, ainsi, a insinué que ceux-ci étaient des chiens. Le président de la Chambre demande encore une fois aux parlementaires d'observer davantage le décorum.

M. Savoie invoque le Règlement ; il soutient que M. C. Chiasson a employé le mot « propagandes », lequel pourrait être non parlementaire. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé.

M. Savoie, du Comité permanent des corporations de la Couronne, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 26 mars 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des corporations de la Couronne demande à présenter son premier rapport.

Le présent rapport décrit les activités du comité depuis sa constitution, lors de la première session de la 59^e législature.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Glen Savoie, député

Voici le texte intégral du rapport du comité :

Élection à la présidence et à la vice-présidence

Conformément à l'article 99 du Règlement, le greffier convoque une réunion du comité pour le mardi 11 décembre 2018 et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M. Crossman, M. Savoie est élu président.

Sur la motion de M. Savoie, M. Northrup est élu vice-président.

Activités du comité

Le Comité permanent des comptes publics se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner les documents suivants :

Le 16 janvier 2019

Bureau du vérificateur général

À l'étude : volumes II (audit de performance) et III (audit financier) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2018

Le volume II présente les rapports d'audits de performance portant sur l'amélioration du rendement des élèves et la gestion des réclamations des travailleurs blessés. Il présente en outre le suivi des recommandations sur les audits de performance d'exercices antérieurs et un rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2014.

Le volume III porte sur les résultats de fin d'exercice du Nouveau-Brunswick et traite de points découlant de l'audit annuel des états financiers du gouvernement provincial et des organismes de la Couronne et comprend des questions clés liées aux audits d'états financiers et des observations sur l'état de la situation financière du Nouveau-Brunswick.

Le comité tient des réunions les 29, 30 et 31 janvier ainsi que les 1^{er}, 5 et 6 février, dans la Chambre du Conseil législatif. Les hauts responsables des organismes suivants comparaissent devant le comité et répondent aux questions sur les exercices à l'étude et les recommandations de la vérificatrice générale :

Le 29 janvier 2019

Réseau de santé Vitalité

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018

Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick

Exercices à l'étude : 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018

Le 30 janvier 2019

Société de l'inclusion économique et sociale

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Exercices à l'étude : 2015, 2016, 2017

Le 31 janvier 2019

Services Nouveau-Brunswick

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018

Opportunités Nouveau-Brunswick

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018

Le 1^{er} février 2019

Travail sécuritaire NB

Exercice à l'étude : 2017

Le 5 février 2019

Ambulance Nouveau-Brunswick

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018

Le 6 février 2019

Recycle Nouveau-Brunswick

Exercices à l'étude : 2015, 2016, 2017

Réseau de santé Horizon

Exercices à l'étude : 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit autorisé à présenter un autre rapport.

M. Melanson, du Comité permanent des comptes publics, présente le premier rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 26 mars 2019

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des comptes publics demande à présenter son premier rapport.

Le rapport décrit les travaux du comité depuis son dernier rapport, présenté au cours de la quatrième session de la 58^e législature.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Le président du comité,
(signature)
Roger Melanson, député

Voici le texte intégral du rapport du comité :

Élection à la présidence et à la vice-présidence

Conformément à l'article 99 du Règlement, le greffier convoque une réunion du comité pour le mardi 11 décembre 2018 et dirige l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité.

Sur la motion de M. LeBlanc, M. Melanson est élu président du comité.

Sur la motion de M. Crossman, M. Fairgrieve est élu vice-président du comité.

Activités du comité

Le Comité permanent des comptes publics se réunit en séance mixte avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner les éléments suivants :

Le 16 janvier 2019

Bureau du vérificateur général

À l'étude : volumes II (audit de performance) et III (audit financier) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2018

Le volume II présente les rapports d'audits de performance portant sur l'amélioration du rendement des élèves et la gestion des réclamations des travailleurs blessés. Il présente en outre un suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs et un rapport d'état détaillé relatif aux recommandations depuis 2014.

Le volume III porte sur les résultats de fin d'exercice du Nouveau-Brunswick et des points découlant de l'audit annuel des états financiers du gouvernement provincial et des organismes de la Couronne et comprend des questions clés liées aux audits d'états financiers et des observations sur l'état de la situation financière du Nouveau-Brunswick.

Le comité tient des réunions les 7, 8, 19, 20, 21 et 22 février, dans la Chambre du Conseil législatif. Les hauts responsables des ministères suivants comparaissent devant le comité et répondent aux questions sur les exercices à l'étude et les recommandations de la vérificatrice générale :

Le 7 février 2019

Conseil du Trésor

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018

Ministère des Finances

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018

Le 8 février 2019

Ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018

Le 19 février 2019

Secrétariat des affaires autochtones

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018

Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018

Le 20 février 2019

Ministère du Développement social

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018

Le 21 février 2019

Ministère de la Justice et de la Sécurité publique

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018

Ministère de la Santé

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018

Le 22 février 2019

Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Exercices à l'étude : 2016-2017, 2017-2018

Le Comité permanent des comptes publics a présenté son dernier rapport pendant une session de la 58^e législature. Les activités décrites ci-dessous ont eu lieu avant la constitution du comité actuel.

Le Comité permanent des comptes publics tient des séances mixtes avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner les éléments suivants :

Le 23 novembre 2017

Bureau du vérificateur général

À l'étude : volumes III (examen spécial), IV (audit financier) et V (audit de performance) du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2017

Le volume III présente l'examen spécial de l'évaluation foncière des résidences par Services Nouveau-Brunswick.

Le volume IV porte sur des points découlant de l'audit annuel des états financiers du gouvernement provincial et des organismes de la Couronne et comprend des observations sur la situation financière de la province.

Le volume V présente le rapport de performance portant sur les cartes d'achat des districts scolaires, ainsi que le suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs.

Le 12 juin 2018

Bureau du vérificateur général

À l'étude : volume I du rapport de la vérificatrice générale du Nouveau-Brunswick pour 2018

Le volume I présente les rapports d'audits de performance portant sur la gouvernance de Travail sécuritaire NB et les services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes. Il présente en outre les préoccupations de la vérificatrice générale quant à la décroissance économique qui se poursuit dans la province et des observations sur l'affaiblissement de l'indépendance de la vérificatrice générale en raison du manque de ressources.

Il est ordonné que le rapport soit reçu et que le comité soit autorisé à présenter un autre rapport.

M. C. Chiasson donne avis de motion 37 portant que, le jeudi 4 avril 2019, appuyé par M. McKee, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick est une des provinces ayant les taux d'obésité les plus élevés du Canada ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick cherche à promouvoir de saines activités au moyen des fonds Communautés actives ;

attendu que de nombreux groupes locaux de sports et loisirs veulent utiliser des biens du ministère de l'Éducation financés par les contribuables, tels que gymnases, articles de sport et terrains de sports, afin de promouvoir les sports et des modes de vie active sains ;

attendu que la réglementation exige la présence de deux gardiens sur les lieux pendant de telles activités ;

attendu que les districts scolaires transmettent de tels coûts directement au groupe qui s'occupe de l'activité de vie saine ;

attendu que ces coûts sont souvent prohibitifs pour les petits groupes qui prennent part à de telles activités physiques de vie saine ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à explorer la faisabilité que le coût lié à la présence de deux gardiens soit couvert directement par le gouvernement actuel au moyen des fonds Communautés actives ou par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le ministère de la Santé ou le ministère du Développement social.

M. Melanson donne avis de motion 38 portant que, le jeudi 4 avril 2019, appuyé par M. Arseneault, il proposera ce qui suit :

attendu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a récemment annoncé qu'il supprimerait le programme de l'Institut Confucius, un programme d'enseignement du chinois et de la culture chinoise offert à plus de 5 400 élèves dans plus de 28 écoles du Nouveau-Brunswick ;

attendu que de nombreux éducateurs et élèves ont aussi critiqué la décision unilatérale du ministre d'annuler le programme sans même le soumettre à un examen ;

attendu que, lorsque le ministre a parlé du raisonnement qui sous-tendait sa décision, il a mentionné des préoccupations qui lui auraient été signalées, selon lesquelles le programme d'études brossait un tableau incomplet de la Chine et influençait l'opinion des élèves afin qu'ils aient une impression entièrement favorable du pays ;

attendu que le ministre a exprimé son opinion personnelle de l'institut lorsqu'il a dit que les enseignants du programme avaient pour tâche de véhiculer une image sympathique et joviale d'un gouvernement qui est responsable de plus de décès que presque tout autre gouvernement de l'histoire de l'humanité ;

attendu qu'un ancien ambassadeur du Canada croit que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a aggravé la crise entre le Canada et la Chine ;

attendu que l'ambassade de la Chine au Canada a réagi à la décision du ministre et à ses commentaires sur la Chine dans une déclaration où elle dit que la décision pourrait nuire aux échanges et à la coopération entre la Chine et le Nouveau-Brunswick ;

attendu que le ministre a annulé un contrat de gouvernement à gouvernement, ce qui pourrait envoyer un signal alarmant à d'autres

gouvernements ayant des relations commerciales avec le Nouveau-Brunswick ;

attendu que Nouveau-Brunswick profite d'une relation mutuellement avantageuse avec la Chine par le truchement de partenariats que la province a noués avec la Chine dans le domaine de l'éducation, notamment par l'intermédiaire d'Éducation internationale atlantique, et que des préoccupations ont été exprimées quant à la possibilité d'annulation de programmes du genre en raison de l'opinion du ministre sur la Chine ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne pas procéder à la suppression du programme de l'Institut Confucius sans le soumettre à un examen exhaustif

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à décharger le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de toutes ses responsabilités liées à la prise de décisions touchant les partenariats avec la Chine dans le domaine de l'éducation.

M. C. Chiasson donne avis de motion 39 portant que, le jeudi 4 avril 2019, appuyé par M^{me} Thériault, il proposera ce qui suit :

attendu que, en 2012, le rapport du Groupe de travail sur le français langue seconde a recommandé que le point d'entrée au programme d'immersion en français soit la 1^{re} année ;

attendu que la documentation d'experts reconnus dans le domaine laisse entendre que les enfants sont plus à même de réussir à apprendre une langue seconde s'ils y sont initiés à un jeune âge ;

attendu que, en 2017, le gouvernement précédent a instauré la 1^{re} année comme point d'entrée au programme d'immersion en français ;

attendu que, en décembre 2018, le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a indiqué que le gouvernement envisageait de réétudier la 1^{re} année comme point d'entrée au programme d'immersion en français ;

attendu que le ministre, à l'appui d'une décision visant à reporter le point d'entrée à une année ultérieure, a invoqué des préoccupations au sujet des résultats des élèves de 2^e année à l'évaluation provinciale en lecture ;

attendu qu'aucune preuve n'appuie les prétentions du ministre selon lesquelles les résultats de l'évaluation en lecture étaient liés au programme d'immersion précoce en français ;

attendu que le ministre a ensuite essayé de justifier ses réflexions sur le report du point d'entrée en 1^{re} année en prétendant qu'il y avait une pénurie d'enseignants en immersion en français ;

attendu que le ministre a lancé un sondage d'opinion publique en ligne sur la question, lequel a été largement critiqué comme étant biaisé et comportant des questions tendancieuses afin d'appuyer la position du ministre ;

attendu que les consultations publiques concernant l'important dossier ont été nettement inadéquates ;

attendu que, au lieu d'essayer de gérer les questions liées aux ressources en personnel enseignant et à la mise en oeuvre, le ministre maintient la position portant que la seule solution est de changer le point d'entrée ;

attendu que des membres du personnel enseignant, des parents et bien d'autres personnes ont exprimé des préoccupations quant à l'instabilité au sein du système d'éducation que créeraient des changements importants au programme d'immersion en français ;

attendu qu'il ne s'est pas écoulé suffisamment de temps afin de mesurer adéquatement le degré de réussite du programme ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ne pas modifier le point d'entrée au programme d'immersion.

M. C. Chiasson donne avis de motion 40 portant que, le jeudi 4 avril 2019, appuyé par M. LePage, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick est la seule province officiellement bilingue au Canada ;

attendu que le bilinguisme ajoute des centaines de millions de dollars à notre économie chaque année ;

attendu que l'immersion en français donne aux élèves du Nouveau-Brunswick l'occasion d'apprendre une deuxième langue ;

attendu qu'un grand nombre d'élèves dans des régions principalement anglophones ou francophones n'ont peut-être pas suffisamment d'occasions de s'exercer à parler leur deuxième langue à l'extérieur de la salle de classe ;

attendu que la technologie permet aujourd'hui de créer des portails en ligne grâce auxquels des élèves de l'une de nos communautés linguistiques

pourraient servir de mentors à des élèves d'une autre communauté linguistique et vice versa ;

attendu que l'exercice est important dans l'apprentissage d'une deuxième langue ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à explorer la possibilité d'élaborer un projet pilote qui établirait un lien sur le plan linguistique pour jumeler des élèves des deux communautés linguistiques officielles en tant que mentors en langue seconde au moyen d'un portail en ligne

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à faire rapport à la Chambre sur l'avancement des travaux de mise en oeuvre du portail, au plus tard le 31 mai 2019.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 13, 14, 15 et 16 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur le budget jusqu'à 16 h 30. La Chambre se formera ensuite en Comité plénier pour étudier les projets de loi 11 et 12, puis étudiera la motion 34.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance locale*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 13 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur la gouvernance locale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre, sur la demande de M. Savoie, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

M. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne jusqu'à 16 h 30 le débat ajourné sur le budget, après quoi la Chambre se formera en Comité plénier pour étudier les projets de loi 11 et 12.

Le débat ajourné reprend sur la motion 23, dont voici le texte :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que la période réservée au débat ajourné sur le budget est écoulée.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M. C. Chiasson.

M. Arseneault invoque le Règlement ; il soutient que l'hon. M. Holland n'est pas accompagné du personnel nécessaire pour l'aider à défendre le projet de loi 11. L'hon. M. Holder intervient au sujet du rappel au Règlement. Le président du comité statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé, car il appartient au ministre de déterminer le personnel nécessaire.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. M. C. Chiasson, président du comité, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

11, *Loi modifiant la Loi sur la fixation des prix des produits pétroliers.*

Le président du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h 6.